



GREENPEACE



## Analyse de la note de politique générale Énergie (Ministre Mathieu Bihet)

4 février 2026

### En résumé :

Avec cette analyse, Bond Beter Leefmilieu, Canopea et Greenpeace Belgique réagissent à la [note de politique générale](#) du Ministre Bihet pour 2026.

Nous attendons du Ministre Bihet qu'il mette en pratique son objectif de développer une politique énergétique réaliste et pragmatique.

- Nous constatons que les objectifs d'amélioration de la **gouvernance énergétique** fixés par le Gouvernement avancent peu, et proposons des pistes pour y arriver.
- Nous regrettons le **manque de progrès dans le développement de l'éolien en mer** de la Zone Princesse Elisabeth, ainsi que le manque de transparence sur les modalités de l'appel d'offre pour le premier lot y compris le critère de participation citoyenne.
- Nous saluons la réalisation politique que **le nucléaire a ses limites**, marquée par le retrait d'un objectif chiffré pour la capacité nucléaire et l'absence d'une référence à la prolongation de Tihange 1 dont Engie a déjà commencé le processus de démantèlement. Nous demandons une évaluation transparente du projet MYRRHA.
- Nous restons concernés par la priorité donnée aux mesures (et aux budgets accompagnants) afin de réduire les coûts de l'énergie pour l'industrie, qui **risque d'augmenter davantage les coûts pour les ménages et les PMEs**.

### Ce qui n'est pas mentionné dans la note et qui devrait l'être :

- Il n'y a rien sur les modifications des **règles d'accès au réseau électrique d'Elia**. Aujourd'hui de nombreux projets industriels sont bloqués tandis qu'Elia annonce que l'équivalent d'une consommation annuelle de 12 TWh potentiels d'électricité est réservé pour des data centers. Il est urgent de revoir les règles d'accès au réseau (un GT serait en place dans le cadre de MAKE 2025-2030) mais aussi de revoir certaines réservations.

- Nous sommes surpris de voir que le **Haut Conseil sur l'approvisionnement énergétique**, qui était au centre de la déclaration de gouvernement, n'est plus même mentionné. On était en attente d'une proposition de méthodologie sur la nomination des membres du Haut Conseil et sur ces règles de fonctionnement. Faut-il en conclure que le ministre a enterré définitivement l'idée d'un Haut Conseil indépendant du secteur ?
- Le travail sur la **demande énergétique** est systématiquement oublié par le Ministre dans sa note. Maîtriser la demande s'est pourtant avéré un levier très efficace pour réduire la dépendance au gaz russe en 2022-23 et pourrait s'avérer l'option la plus efficace et la moins coûteuse, pour atteindre nos objectifs climatiques, d'approvisionnement énergétique et d'autonomie stratégique.
- Il n'y a également pas de mention du **plan de sortie des subsides aux énergies fossiles**. Le récent rappel de la Commission européenne de mettre en place ce plan ne semble pas avoir été entendu par le ministre.

## Analyse en détail :

*“Le rôle de l’État est d’offrir de la stabilité, de la prévisibilité et les conditions d’investissement nécessaires, pas de dicter les choix technologiques.” (Introduction)*

La politique énergétique d'un pays repose qu'on le veuille ou non sur l'Etat. Que ce soit pour le redéveloppement du nucléaire, l'offshore, le CRM, les CfD, le réseau électrique, l'octroi des permis. Que le Ministre le veuille ou non, l'État est au cœur de l'énergie et doit faire des choix stratégiques sur notre mix énergétique futur.

Ces choix doivent être réalistes et pragmatiques et reposer sur une analyse la plus neutre possible. Cela passe notamment par l'intégration d'opinions informées divergentes qui reflète la pluralité des opinions et des analyses existantes dans le champ académique.

Le choix d'un mix énergétique de référence est avant tout un choix politique. Il est crucial que l'arbitrage politique soit argumenté de manière transparente.

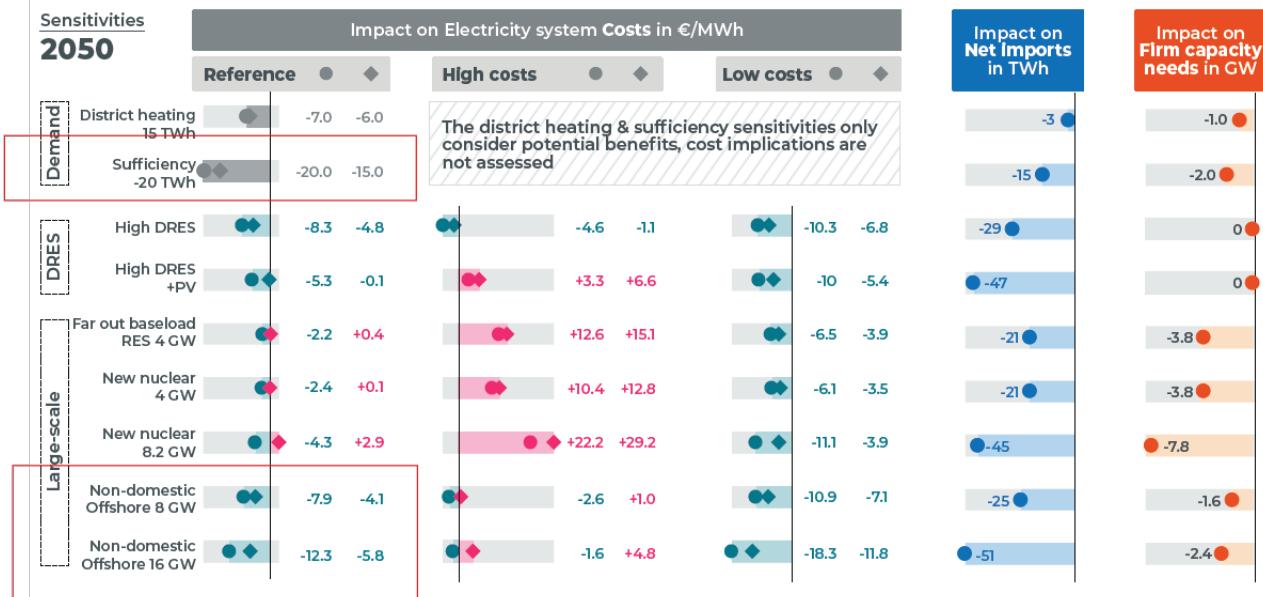
Cette discussion doit aussi intégrer la **gestion de l'incertitude** dans la décision. L'avenir est (de plus en plus) incertain mais le degré d'incertitude notamment sur les coûts et les timings de développement varie d'une technologie à l'autre.

Le tableau ci-dessous reprend une estimation de coûts de différents scénarios développés dans le rapport Blueprint d'Elia. Dans les études de sensibilités 'High cost" on observe la très grande incertitude sur le coût des scénarios nucléaires.

Il faut distinguer les incertitudes maîtrisables pour les autorités des incertitudes exogènes. L'incertitude entraîne un coût pour le système énergétique et les acteurs qui doit être intégré dans la décision.

**SUMMARY OF THE LONG-TERM IMPACT OF THE DIFFERENT DEMAND AND SUPPLY LEVERS (DE 2050)**
**FIGURE 5-42**

Impact of a given sensitivity when applied to current policies scenario (●) or average impact across supply sensitivities (◆)



*"Nous visons un mix énergétique équilibré reposant sur trois piliers: la sécurité d'approvisionnement, l'abordabilité financière pour les citoyens et les entreprises, ainsi que la durabilité. Afin d'atteindre cet objectif, nous misons sur l'innovation technologique, un climat d'investissement prévisible et stable, l'autonomie stratégique ainsi que la sécurité et la durabilité des installations." (1. Vision énergétique à long terme)*

Il faut rajouter urgentement un **pilier de sécurité et d'autonomie stratégique** aux objectifs poursuivis par le gouvernement. L'autonomie stratégique est bien un objectif et non un moyen comme le suggère le Ministre dans sa note.

L'**innovation** en matière énergétique est aussi **sociale et sociétale**. Les solutions énergétiques ne sont pas purement technologiques, mais incluent également des leviers sociaux de gouvernance ou culturels notamment pour favoriser l'acceptation, accompagner les acteurs dans des changements d'habitude, organiser la consommation (communautés d'énergie, flexibilité résidentielle, ...).

*"Dès à présent, mes services réaliseront une étude prospective multivectorielle intégrée tous les deux ans." (1.1. Suivi et monitoring)*

Nous nous demandons s'il s'agit ici de l'étude sur la sécurité d'approvisionnement prévue par la loi électricité et qui sera réalisée par le SPF Economie. Sa méthodologie a été présentée en décembre 2025 mais la publication de l'étude n'est pas prévue avant mi-2027. Ce timing tardif risque de retarder la définition d'un mix de référence sur lequel repose pourtant une large partie de la déclaration de gouvernement.

Si nous soutenons l'objectif de confier à l'administration la réalisation du scénario énergétique de référence, nous estimons qu'à l'horizon 2035, les scénarios des GRT Elia

et Fluxys sont les plus aboutis en termes méthodologiques. L'étude prospective du SPF devrait s'atteler à définir les options énergétiques de plus long terme (2045).

En outre, cette étude ne regarde pas les **leviers de la demande énergétique**. La demande est étudiée par le Bureau fédéral du plan qui prépare également une nouvelle étude (les chiffres utilisés pour le moment pour chiffrer la demande datent de 2022 et sont complètement dépassés suite à la crise ukrainienne, l'élection de Trump, ...) mais cette étude est elle aussi prévue pour 2027 et doit être davantage intégrée à l'étude sur l'offre du SPF.

*"Les discussions en vue de définir un plan d'action seront lancées dès que les gouvernements de toutes les entités seront constitués (...)" (1.2. Pacte Énergétique)*

La Région de Bruxelles est sans doute la région la moins essentielle pour avancer sur un pacte énergétique tant au niveau de la production que de la consommation d'énergie. Il ne faut donc pas attendre la formation d'un nouveau gouvernement bruxellois pour avancer.

*"Le mécanisme de rémunération de capacité (CRM) sera réévalué (...) en tenant compte des objectifs climatiques en vigueur, notamment en ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre (...)" (2.1. CRM)*

Cette année encore, il est prévu que le mécanisme de rémunération de la capacité (CRM) soit réévalué, « notamment en ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre ». Nous nous demandons donc quelles mesures ont déjà été prises en 2025 en vue de la réévaluation du CRM, étant donné que cela a également été mentionné dans la Note de politique générale pour 2025, et ce qui empêche aujourd'hui le lancement ou la poursuite de cette évaluation.

Selon le scénario Net Zéro de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), la production d'électricité dans les économies avancées doit être neutre en carbone d'ici 2035. Il faudra donc évaluer le CRM dans l'**objectif de réduire à zéro le plus rapidement possible**, mais au plus tard d'ici 2035, les émissions de gaz à effet de serre provenant des centrales à gaz sous le CRM. Vu le fait que l'hydrogène renouvelable ne convient pas à la production d'électricité, que le biogaz durable n'est disponible qu'en quantités très limitées et que la faisabilité économique du captage du carbone dans les centrales à gaz n'a pas encore été prouvée, il faudra que le Ministre trouve d'autres options pour réduire à zéro les émissions de gaz à effet de serre dans le cadre du CRM s'il compte le prolonger après 2035.

*"(L)e gouvernement vise une augmentation considérable de la capacité d'énergie nucléaire dans le mix électrique." (3.1. Revalorisation de l'énergie nucléaire dans le mix énergétique)*

Le **premier pas vers une approche plus pragmatique** et non idéologique sur le nucléaire est de ne pas parler d'un objectif chiffré comme c'était le cas dans la déclaration de gouvernement ou encore la Note de politique générale précédente. Fixer un objectif chiffré et revendiquer la neutralité technologique dans le choix du mix futur était antinomique. Nous notons l'abandon d'un objectif nucléaire chiffré avec soulagement.

*“Des discussions sont en cours avec les exploitants, propriétaires et autres parties intéressées, le gestionnaire de réseau Elia et l’AFCN, concernant une éventuelle prolongation supplémentaire de la durée de vie de Doel 4 et de Tihange 3, et de l’ensemble des unités qui le permettent (...)”* (3.1. *Revalorisation de l’énergie nucléaire dans le mix énergétique*)

Nous notons que **Tihange 1 n'est plus mentionné** dans la note. Encore une fois c'est une évolution positive par rapport à l'objectif de définir une vision pragmatique et réaliste sur le nucléaire étant donné que le réacteur est déjà en cours de démantèlement.

*“L'énergie renouvelable offshore reste un élément crucial du mix énergétique actuel et futur de la Belgique. (...) Ces travaux préparatoires doivent permettre une relance de la procédure au printemps 2026.”* (3.2.1. *Offshore*)

Nous sommes heureux d'entendre le Ministre rappeler cet élément central de la déclaration de gouvernement. Mais en pratique, nous sommes très préoccupés par les reculs enregistrés par le Ministre sur les dossiers Offshore et de l'île énergétique cruciale pour notre sécurité d'approvisionnement et autonomie.

L'agenda annoncé pour le **premier lot de la zone Princesse Elisabeth** reste le printemps 2026 mais selon plusieurs sources, il est difficilement tenable (il faut encore l'accord de la Commission sur l'appel d'offre). En outre, le ministre est coutumier du non-respect des échéances (plan intervectoriel, Haut Conseil approvisionnement énergétique, Plan de développement des réseaux électriques, ...). Ce retard et les conditions prévues pour cet appel d'offre font peser un grand risque sur sa viabilité économique des projets et in fine sur notre approvisionnement énergétique comme le rappelait le mouvement environnemental.

En outre, tandis que l'argument premier utilisé par le Ministre pour postposer l'appel d'offre a été d'assurer les conditions de concurrence équitable, ce qu'on observe aujourd'hui c'est un surcoût pour tous les investisseurs ayant participé aux démarches de soumission à l'appel, et la remise en question de la participation citoyenne. Il n'y a par contre aucune explication crédible apportée sur les risques d'insécurité juridique qu'aurait créé cette participation citoyenne. En soutien de SeaCoop, nous demandons donc aussi bien le maintien du critère de participation citoyenne dans l'appel d'offre, que du droit d'accès à 25% du volume d'électricité du futur parc à un prix fixe à long terme, ce qui pourra aider à garantir que l'électricité reste abordable non seulement pour les entreprises mais aussi pour les ménages, autre axe de la Note de politique générale.

*“Le déploiement de ces biocarburants devra prendre en compte les enjeux de limite des ressources.”* (3.2.3. *Biocarburants*)

Nous saluons que la déclaration du Ministre rappelle l'importance de ce safeguard étant donné les risques identifiés de compétition des usages, de déforestation et de changement d'affectation des sols liés à la production de biocarburant. Il reste maintenant à **passer des paroles aux actes**. En pratique l'implémentation de ce principe doit mener à diminuer les seuils d'intégration de biocarburants de première génération et de prévoir un timing d'exclusion dans le cadre de la transposition de la directive RED III. Pour les

biocarburants de deuxième génération, nous préconisons de rester dans des seuils productibles à l'échelle du territoire pour respecter ce principe.

Canopea et Bond Beter Leefmilieu ont réalisé une note pour l'implémentation de RED III disponible sur demande.

*"En 2026, nous travaillerons sur: (...) Une révision de la législation concernant les permis pour les gazoducs, les connexions électriques, la production d'électricité, le stockage d'énergie et la fourniture de gaz et d'électricité." (4.2. Permis)*

Si une révision et une facilitation des procédures pour les infrastructures électriques fait sens, nous sommes préoccupés de voir que les gazoducs sont mis dans le même paquet de simplification administrative, d'autant que des procédures légales sont en cours sur [certains projets](#). Nous craignons que la révision des procédures ne restreigne les capacités légitimes de recours sur des infrastructures entrant en contradiction avec les objectifs de décarbonation du pays.

*"(L)e plan interfédéral "MAKE 2025-2030" a été lancé afin de renforcer la productivité et la compétitivité de l'industrie belge. Dans ce cadre, deux groupes de travail spécifiques sur l'énergie ont été créés, composés de représentants du gouvernement fédéral, des régions et des fédérations sectorielles (...)." (6.1. Make 2025-2030)*

La réindustrialisation de notre pays ne se fera pas sans les travailleurs, pour des raisons évidentes, ni sans les citoyens pour des raisons d'acceptation et de démocratie étant donné le caractère déterminant de l'industrie pour notre futur, ni sans les scientifiques garants de décisions scientifiques inscrites dans l'intérêt collectif. MAKE 2025-2030 se limite à concerter certaines fédérations sectorielles 'historiques', pas même des fédérations d'industries émergentes ou en transition (Shift, CEO 2030, ...), ce qui présente un **risque d'adopter une stratégie conservatrice**.

Plus spécifiquement, il existe un risque que les priorités et actions identifiées dans le groupe de travail infrastructure privilégient le transport du CO<sub>2</sub>, plutôt que la construction de l'infrastructure électrique nécessaire à la décarbonation de toutes et tous. Le partage du coût du système énergétique pourrait également favoriser les industries, et exacerber davantage la charge portée par les plus petits consommateurs. Enfin, un tel groupe de travail devait initialement durer 4 mois par groupe de travail spécifique et émerger sur des solutions concrètes, ce qui ne semble pas être le cas.

*"Le gouvernement fédéral renforcera la compétitivité de nos entreprises avec des mesures ciblées sans nuire aux intérêts des autres utilisateurs de réseaux. (...) Le gouvernement liera cette aide à des efforts en matière de décarbonation et d'efficacité énergétique, afin de récompenser les entreprises qui s'engagent dans la transition énergétique." (6.2. Norme énergétique)*

Qui va payer pour cette norme énergétique ? Cela va au-delà d'épargner "les utilisateurs des réseaux" mais concerne tous les contribuables. Ces soutiens publics massifs amputent également l'état de ces capacités d'investissements dans d'autres domaines

(logement, réseaux...). Cela doit nous pousser à envisager ces **mesures de soutien à l'industrie de manière ciblées et conditionnées**.

Les réductions sur le prix de l'électricité octroyées aux industries doivent :

- Être octroyées aux installations dont l'activité est effectivement menacée par un déficit de compétitivité avéré sur les prix de l'énergie. La Creg est l'organe qui doit déterminer quels secteurs sont concernés en fonction de leur intensité énergétique et de leur exposition au commerce international, tout en se méfiant de l'exagération du risque de fuite de carbone (*carbon leakage*).
- Être strictement limitées aux installations industrielles qui peuvent démontrer une volonté de s'inscrire dans une excellence énergétique, climatique et/ou en termes de circularité.
- Exclure les secteurs dépendants de l'importation massive d'énergies fossiles.

Nous nous réjouissons dès lors de la décision de lier en partie les aides à des efforts d'investissements dans la décarbonation via le CISAF. Mais au final, la proposition sur la table devrait consacrer une très large part des montants prévus pour la Norme énergétique (900 millions d'€) au mécanisme de réduction des prix sur la commodité (partie de l'aide non-conditionnée à des investissements) et très peu via le CISAF. Il est crucial d'inverser la proportion pour que l'essentiel de l'aide aille à des soutiens conditionnés et ciblés sur les secteurs d'avenir pour le pays.

Qui plus est, tel que l'indique déjà la note ("sans nuire aux intérêts des autres utilisateurs de réseaux") il est essentiel de s'assurer que la réduction des tarifs pour les industries électro-intensives ne soit en aucun cas répercutée sur le prix de la commodité ou des taxes pour les autres consommateurs, tel que le prévoit la piste actuellement étudiée par le Ministre.

Plus d'info dans le [briefing de Canopea de décembre 2025 sur la norme énergétique](#).

*"Nous envisageons une réforme budgétairement neutre du tarif social de l'énergie et des interventions du Fonds social chauffage de manière à prévoir visant des interventions forfaitaires plus transparentes, basées sur les revenus et le patrimoine." (6.3. Tarif social)*

Il est essentiel que la transition énergétique se fasse de manière sociale et que l'énergie soit accessible à tous. Dans ce contexte, nous soutenons l'appel lancé par les organisations de lutte contre la pauvreté afin que, outre les investissements publics à grande échelle dans l'isolation et la rénovation des logements privés et sociaux, le tarif social continue d'être utilisé comme un **instrument de lutte contre la précarité énergétique** dans le cadre de la transition énergétique. Pour beaucoup de personnes, l'accessibilité financière de l'énergie est cruciale pour pouvoir subvenir à leurs besoins quotidiens.

Dans ce contexte, les modifications des accises (fédérales et flamandes) auront des conséquences sur l'accessibilité financière de la consommation d'énergie des ménages vulnérables. D'autant plus lorsque, dans les années à venir, s'y ajoutent la facture ETS2 et une augmentation de la TVA.

Il est donc important que les réformes tiennent également compte des impacts cumulatifs d'autres réformes et politiques. Notamment, il faudrait assurer que les accises plus élevées sur le gaz fossile soient compensées pour les familles vulnérables. Il faudra aussi répondre à la question des personnes qui bénéficient d'une intervention du Fonds du mazout ou d'un tarif social pour le gaz fossile en tant que locataires sociaux dans un logement avec chauffage collectif, mais qui n'ont pas droit au tarif social pour l'électricité.

*Sur la base des évaluations, y compris celles de l'asbl MYRRHA et des opportunités de financement international, le gouvernement prendra des décisions supplémentaires concernant la poursuite du projet MYRRHA. (7. Expertise nucléaire)*

Depuis deux ans déjà, le Ministre et sa collègue chargée de la politique scientifique promettent une **évaluation des résultats du projet MYRRHA**, de l'asbl MYRRHA et des possibilités de financement international. Pour l'instant, nous n'avons encore rien vu de tout cela, mais le projet continue de recevoir des centaines de millions d'euros d'aides publiques. Nous nous posons donc des questions sur l'état d'avancement actuel du projet MYRRHA et de la contribution financière internationale. Quand est-ce que le ministre prévoit-il enfin de faire réaliser les évaluations promises, et sur la base de quels critères la poursuite du projet MYRRHA sera-t-elle évaluée ? Finalement, en cas d'évaluation négative du projet ou si l'intérêt financier international continue de faire défaut, le ministre mettra-t-il fin au projet MYRRHA ?

## Contacts :

Bien évidemment nous restons à votre disposition pour plus d'amples informations ou bien une réunion sur les sujets traités dans cette analyse.

**Arnaud Collignon**, chargé de mission Énergie chez Canopea :  
0477 700 456 – [a.collignon@canopea.be](mailto:a.collignon@canopea.be)

**Elodie Belleflamme**, chargée de mission Transition énergétique chez Greenpeace Belgique : 0470 979 395 – [ebellefl@greenpeace.org](mailto:ebellefl@greenpeace.org)